

## Edito

Le Département de la Vendée a lancé les travaux d'élaboration du schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2019-2023.

Ce premier schéma de l'autonomie étudie les complémentarités et coopérations possibles entre les champs du handicap et du vieillissement sous le signe de la participation de l'ensemble des acteurs des champs social, médico-social et sanitaire.

Les réflexions que ces travaux vont susciter s'inscrivent dans un contexte où les politiques nationales en direction des publics en perte d'autonomie, en raison de l'avancée en âge ou des situations de handicap, connaissent des mutations importantes et doivent pouvoir répondre à de nouveaux défis.

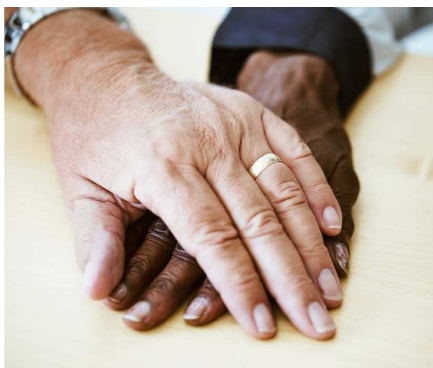
L'élaboration de ce document stratégique est l'occasion de mesurer le travail déjà accompli suite au schéma des personnes handicapées 2013-2017 et du plan Bien vieillir en Vendée 2010-2014 et les efforts qu'il reste à produire pour améliorer les réponses apportées aux publics en perte d'autonomie.

Afin de l'accompagner dans ce projet, le Conseil Départemental a choisi de faire appel au groupe Eneis by KPMG spécialisé dans l'accompagnement et l'élaboration des politiques sociales et médico-sociales.

Ce futur schéma unique en faveur des personnes en perte d'autonomie, personnes âgées et personnes en situation de handicap ne peut aboutir que dans le cadre d'une mobilisation et d'une concertation entre les acteurs du territoire et les usagers. Ce journal de projet s'attache à vous informer des grandes étapes de la démarche à laquelle nous souhaitons vous inviter à participer.

Yves AUVINET

Président du Conseil départemental de la Vendée





## Un premier schéma unique de l'autonomie

Le schéma départemental est un document réglementaire dans lequel le Conseil Départemental fait état de sa politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, et définit les orientations et réalisations à accomplir dans les cinq années à venir.

### Les objectifs du schéma

L'évolution des besoins et des souhaits des personnes en situation de handicap comme des personnes âgées incite à une réflexion globale sur les problématiques de la perte d'autonomie. Le Département doit aujourd'hui répondre aux enjeux de l'augmentation de l'espérance de vie, notamment chez les personnes en situation de handicap, et à celle de l'augmentation de la dépendance des personnes âgées. A cet égard, les enjeux suivants sont identifiés :

- **Évaluer les résultats produits dans le cadre du précédent schéma** et identifier ainsi les atouts et les limites des dispositifs actuels au regard des besoins des publics concernés.
- **Adapter l'offre existante** en conséquence, en tenant compte des évolutions législatives et réglementaires (en particulier la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et la loi de modernisation de notre système de santé) et de l'évolution des besoins de la population.
- **Élaborer un nouveau schéma à travers la mise en œuvre d'une démarche participative** auprès des partenaires de terrain et s'engager ainsi dans des orientations partagées par tous.

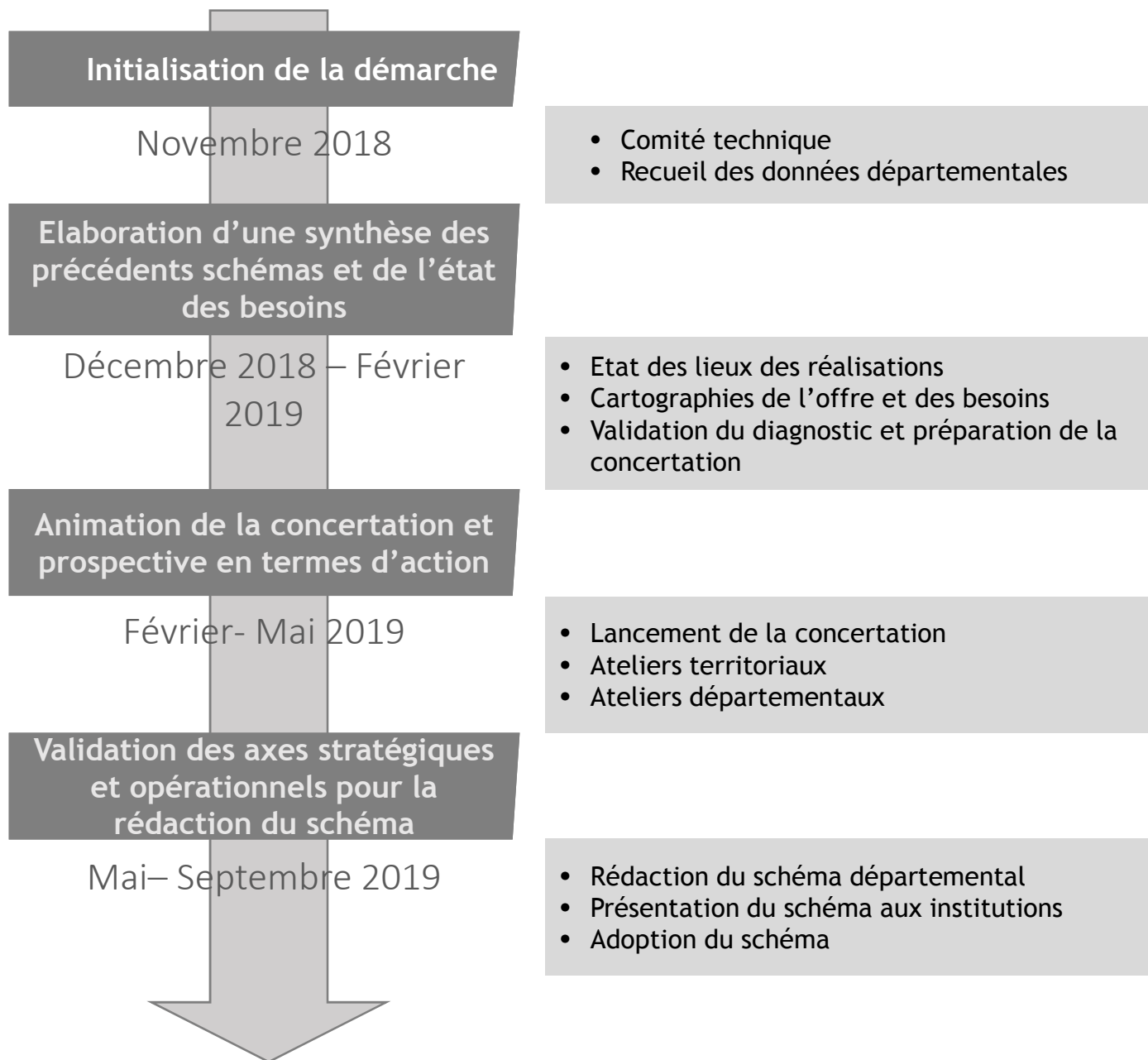
### Une attention portée à la concertation

Le Département souhaite donner à cette démarche un **caractère participatif** :

- **Associer les professionnels** impliqués dans le champ des politiques médico-sociales à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- **Mettre en place des ateliers de concertation** avec les partenaires des secteurs du grand-âge et du handicap. Ces groupes veilleront à être représentatifs, en termes de secteurs et de territoires, mais également en termes d'interlocuteurs.

La **définition concertée des orientations et des actions** du futur schéma sera à la base du travail de rédaction du document. Les thématiques seront définies à l'issue de l'état des lieux, et les dates d'ateliers de concertation seront également diffusées ultérieurement.

### Présentation de la méthodologie



### Vos contacts



Département de Vendée



Groupe Eneis  
Cécile COURANT  
[ccourant@kpmg.fr](mailto:ccourant@kpmg.fr)